

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Date de convocation : 11 mai 2022
 Date d'affichage : 11 mai 2022
 Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 dont 2 Pouvoir-(s)

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à 20h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ÉTAIENT PRÉSENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
 Mme Christiane LAISNEY, M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Richard CORNILLE, adjoints,
 Mme Catherine DUCHEMIN Mme Sophie LETERRIER, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Mickaël LELONG (*absent excusé aux décisions*) M. Mathieu BOUGIS, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Thierry LE FORESTIER, M. Jean-Marie BOSQUET

ÉTAIENT ABSENT-E-S EXCUSE-E-S : M. Emmanuel SANSON (*pouvoir à Jean-Pierre TOLLEMER*), Mme Victoria GREARD (*pouvoir à Thierry LE FORESTIER*)

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Marc LALANDE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé et signé des membres présents.

DCM 18-2022 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal-de 1ère classe- Embauche par voie de mutation

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

VU le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015

VU le tableau des emplois,

Considérant qu'à l'issue de la période d'appel à candidature, les entretiens menés ont abouti au recrutement par mutation d'un agent titulaire en poste à la Communauté d'Agglo du Cotentin, au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Considérant de ce fait, la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, **à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une période de tuilage avec la secrétaire générale en place, faisant valoir ses droits à la retraite, afin de lui succéder,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Accepte de créer** un nouveau poste au service administratif à temps complet **à compter du 1^{er} juillet 2022**
- **Adopte** le nouveau tableau des emplois

DCM 19-2022 : Mise en place d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) – Approbation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie

Par décision n°10 du 17 mars 2022, le conseil municipal s'est engagé à la mise en place d'un ALSH et d'en confier l'organisation à la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

De ce fait, une convention de partenariat doit être conclue fixant les engagements entre les deux parties.

Cette convention Pluriannuelle d'objectifs prend effet dès le 20 mai jusqu'au 31 décembre 2024.

L'association s'engage à

- 1- **Accompagner la Ville dans la réflexion sur sa politique éducative locale et participer à la vie locale.**
- 2- **Organiser les Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants et les jeunes de 3 à 12 ans sur les temps péri et extra-scolaires (périscolaire avant et après l'école, mercredi, et vacances à partir du 1er septembre 2022.**

Cette première convention porte exclusivement sur ces deux points, soit la phase de construction du projet d'accueils de loisirs périscolaires nécessitant le recrutement d'un personnel de direction en amont de la mise en œuvre au côté des élus et de l'équipe de la Ligue de l'enseignement qui accompagne la définition du projet.

Le travail mené entre la période de mai à juin, permettra d'affiner le fonctionnement et de déterminer précisément les coûts pour la mise en œuvre de l'ALSH. **Un avenant sera donc proposé.**

La commune contribuera financièrement (hors coût à charge du personnel mis à disposition) pour un montant prévisionnel maximal de **17 640 € pour cette première phase d'élaboration de projet du 20 mai au 31 août 2022. Les budgets suivants feront l'objet d'un avenant comprenant l'ensemble des dépenses inhérentes aux projets décrits en annexe 1 et à l'ensemble des recettes (familles, CAF/MSA subventions collectivités, ...).**

Monsieur le Maire précise que le directeur est déjà recruté par la Ligue de l'enseignement et que les personnels de la commune pourront se positionner sur les mercredis et petites vacances. Par ailleurs les tarifs devront être fixés pour l'accueil sur le temps scolaire matin et soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** les termes de cette convention pluriannuelle d'objectifs
- **Autorise** le maire à la signer ainsi que toute pièce ad hoc

DCM 20-2022 : Acquisition de tapis de sol pour l'AS SAMBO – Mesure compensatoire

Pour rappel, les tapis de la salle arts martiaux du complexe sportif ont subi pour la deuxième fois des dommages suite aux infiltrations provenant de la toiture.

L'affaire des désordres affectant la couverture, consécutive à la construction du complexe, a été portée en justice. Dans l'attente du jugement, le Comité Départemental du Sambo a fait don de tapis pour l'ensemble de la superficie de la salle arts martiaux.

Depuis lors, parmi les condamnations obtenues par le jugement du Tribunal Administratif de Caen, une indemnité de 9 936 € a été versée au titre du préjudice de détérioration des tapis.

Renouveler les tapis actuels fournis par le Comité Départemental, relèverait du gâchis puisqu'ils conviennent parfaitement, ne sont pas usés et ont été dimensionnés et adaptés à la configuration de la pièce, c'est-à-dire découpés sur une partie. Des tapis neufs devraient subir le même sort ce qui serait dommageable.

Il est donc proposé, comme mesure compensatoire au profit de l'AS SAMBO, que la commune conserve les tapis mis en place et fasse l'acquisition de nouveaux tapis nomades destinés aux compétitions.

Le devis Gymnova s'élève à 8 579 € HT, à ajuster dans l'attente de précisions de la part du fournisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** l'acquisition de tapis au profit du SAMBO dans la limite du montant d'indemnité reçu par la commune au titre du préjudice de détérioration de tapis survenue dans le cadre des infiltrations de la toiture de la salle, soit 9 936 € HT.

- **Dit** que ces tapis seront attribués à l'AS SAMBO au titre de mesure compensatoire, des tapis fournis et mis en place par le Comité Départemental de SAMBO dans la salle arts martiaux, dans l'attente de l'indemnisation.

DCM 21-2022 : Tarif emplacement vide grenier

Le vide grenier aura lieu le 10 juillet prochain dans le bourg, après 2 années de sommeil dues à la pandémie de la Covid 19.

Le tarif de l'emplacement était alors de 2 € les 2 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **De geler** le tarif lequel reste fixé à 2€ l'emplacement de 2 m linéaires
- **De Limiter à quatre** le nombre d'emplacements par inscription, soit 8 mètres linéaires maximum.
- **D'exonérer** de droit de place les commerçants et associations de la commune.

DCM 22-2022 : Renouvellement adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ)

1 / FSL

Piloté par le Département, le FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2018-2024) et priorise les projets ou actions

- de rénovation, notamment énergétique, des habitats,
- de prévention contre les expulsions locatives,
- de réponses adaptées pour les personnes privées de logements autonomes.

Ce fonds permet d'accompagner les Manchois lors de l'accès dans un nouveau logement ou pour leur permettre de se maintenir dans leur logement et c'est également un dispositif particulièrement sollicité pour lutter contre la précarité énergétique.

Les conditions de renouvellement sont identiques à celles de 2021 : 0.60 € par habitant, soit **868.20 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** le maire à procéder au renouvellement 2022 de l'adhésion au FSL et à verser la participation de **868.20 €**

2°/ FAJ

La commune adhère depuis plusieurs années au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce dispositif départemental vise à accompagner les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en les aidant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours et ainsi contribuer à améliorer leur équilibre social et professionnel.

Dans la Manche, le FAJ s'articule autour de deux types d'aides :

- les aides financières individuelles ponctuelles et plafonnées liées à la subsistance ou à l'insertion (mobilité, vêtements ou outils professionnels, frais liés à la formation...°

- les actions collectives (9 en 2021 : mobilité, saisonnalité, emploi)

En 2021, 188 communes et intercommunalités ont participé financièrement au FAJ pour un montant total de 91 295 €.

Les conditions de renouvellement sont identiques à savoir :

- 0.23 € par habitant soit $0.23 \text{ €} \times 1\,447 = 332.81 \text{ €}$ **Ou attribution d'un montant forfaitaire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Accepte** le renouvellement de l'adhésion de la commune pour l'année 2022 au FAJ pour un montant forfaitaire de **400 €** que le maire est autorisé à verser.

DCM 23-2022 : Subvention au VCC de les Pieux – Course cycliste La Brionne – 10 juillet 2021

La première édition 2021 a été annulée suite au décès d'un dirigeant dans les minutes précédant le départ.

L'édition 2022 est programmée le Dimanche 10 juillet de 14h à 17h par le club VCC de Les Pieux et passera sur Sottevast. Départ de BRIX, vers St JOSEPH puis SOTTEVAST, rte de Valognes, rte de Brix.

Une subvention de 250 € est demandée par les organisateurs afin de financer des primes qui seront disputées au niveau des Maîtres Laitiers tous les 3 tours.

Considérant l'animation que procure une course cycliste dans une commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** le Maire à mandater la somme de **250 €** au profit du club VCC de Les Pieux.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

↳ *Commandes de prestations, travaux :*

- *Vérification des alarmes incendies de la salle de sport, de la salle ERS et du groupe scolaire :*
 - *Devis MASSELIN : 1 140 € TTC*
- *Nettoyage complet des hottes aspirantes et VMC de la salle ERS et cantine du groupe scolaire – Nettoyage VMC seulement ancienne cantine et salle de sports*
 - *Devis France Hygiène Ventilation : 3 999 € TTC*
- *Logiciel gestion du temps RH Sté COSOLUCE:*

<i>- forfait paramétrage- formation</i>	<i>3 990.00 € TTC</i>
<i>- abonnement annuel</i>	<i>1 086.62 € TTC</i>

Avancements des dossiers et informations diverses

1- **Social** : *Christiane LAISNEY*

- ↳ Point sur marché hebdomadaire déplacé au dimanche – Public satisfait – Souhait d'étendre à d'autres commerçants- Quant au Rémouleur, il renouvellera sa venue en septembre.
- ↳ Bilan financier colis et repas aînés : 113 colis ont été distribués en décembre (prix de 46,39 €) puis les aînés ne pouvant se déplacer au repas de janvier, se sont vus remettre un nouveau colis – 58 participants au repas, au prix de 50 €, (*compris décoration florale et chocolats*).
- ↳ Retour sur réunion du SDEM (Syndicat Energies Manche) avec Marc LALANDE : rapport d'activité 2020 - déploiement des bornes de recharge véhicule électrique – méthanisation – incitation acquisition de véhicules électriques par les collectivités – revoir la répartition des éclairages de la commune
- ↳ Remerciements suite à l'aide sociale financière d'urgence attribuée à une personne de la commune.

2- **Communication** *Sophie LETERRIER*

- ↳ Intervention prochaine de Koésio pour la mise en place des bornes de affichage numérique et de l'écran interactif de la salle de conseil.

3- **Travaux** *Marc LALANDE*

- ↳ Travaux du futur ALSH :

- réhabilitation consistant à réunir les trois salles contiguës mises à disposition, dont une nécessitant une restauration complète :
 - Mise aux normes des sanitaires et réfection des sols, cloisons, peinture ... par les agents techniques
 - Perçage d'une porte entre deux salles, (Thierry BAC)
 - Menuiseries – doublages et faux plafonds (Sarl J Lelong)
 - Electricité : Fap'Elec

4- **Scolaire** : *Françoise BAILEY – Sandrine MOUCHEL LAUNEY*

- ↳ Projet restaurant scolaire suite à COPIL du 17 mai, présentation de l'Avant-Projet Sommaire – Il est prévu que le cabinet METIVIER prépare l'Avant-projet Détaillé avec estimatif financière pour présentation à la réunion du 22 juin.
- ↳ Partenariat entre le Trident et l'école élémentaire puis la maternelle ensuite: participation de la commune de 800 €

5- **Sports et animations - associations** : *Richard CORNILLE*

- ↳ Point sur préparation des festivités : commission festivités prévue le 20 juin à 19h
 - ↳ Spectacles du Trident suite au partenariat avec la commune :
 - ⇒ un spectacle de magie mentale : Hallucination de Rémy Berthier. Samedi 1^{er} octobre 2022
 - ⇒ concert de jazz improvisé de Régis Huby (Codex III) le dimanche 15 janvier 2023 à 17h.
- Pour rappel le concert de Presqu'île Impro Jazz est maintenu le vendredi 30 septembre*
- ↳ Création de deux associations
 - Un club de tennis de table
 - Association préparation d'Halloween (anciens membres de l'APE)

Il est prévu une démonstration de la chaise porteuse pour évacuation des personnes à mobilité réduite, aux associations utilisatrices de la salle de sports.

- ↳ Retour sur le dernier Conseil Municipal des Jeunes : très investi et dynamique – beaucoup de propositions pertinentes – Journée citoyenne fixée au 18/09 : opération nettoyage de la commune – prochaine réunion le 26 juin à 18h30

6- **Infos diverses** : *Jean-Pierre TOLLEMER*

- ↳ Remerciements de subvention :
 - ⇒ Modern'danse
 - ⇒ MAIA
- ↳ Concours des maisons fleuries : Constitution du jury – Date limite dépôt des candidatures fixée au 15 juin – Passage du jury fin juin – remise des prix en Septembre-Octobre
- ↳ Attribution subvention capteurs 1 144 € soit 8€ / élève sur une dépense de 3 046 € TTC
- ↳ Etude d'aménagement du centre bourg – suite réunion du 19 avril : mise en place d'une écluse déportée provisoire par l'Agence Technique de Valognes – Monsieur le Maire déplore le comportement irresponsable de certains conducteurs dont la vitesse a été relevée à 110 km/h dans la descente du bourg (*relevé par analyseur*)- Projet d'installation de feux en cours.
- ↳ Tours de garde élections des 12 et 19 juin (*scrutin de 8h à 18h*)
- ↳ Information sur la prise d'un arrêté, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Le Maire,
Jean-Pierre TOLLEMER



Le Secrétaire de Séance,
Marc LALANDE

